

[Accueil](#) > ... > [Procédures Judiciaires](#) > [Affaires Pénales](#) > [Outils de Coopération Judiciaire](#) > [Système d'échange de preuves numériques](#)

## Système d'échange de preuves numériques

Un nouvel outil destiné à faciliter et à soutenir la coopération judiciaire en matière pénale est mis en place.

Dans ses [conclusions du 9 juin 2016 sur l'amélioration de la justice pénale dans le cyberspace](#), le Conseil a demandé à la Commission de mettre au point un portail en ligne sécurisé pour les demandes et les réponses électroniques et les procédures correspondantes. Le but est de rendre plus efficace l'utilisation des procédures d'entraide judiciaire et des formulaires normalisés aux fins de l'obtention de preuves numériques.

En réponse à cette demande, un portail de référence pour la mise en œuvre est en cours de conception: il servira d'outil de communication sécurisée entre les autorités compétentes des États membres dans le cadre de l'obtention des preuves et de la fourniture d'une entraide judiciaire en matière pénale.

### Liens connexes

[Plateforme informatique pour l'échange de moyens de preuves électroniques entre les autorités judiciaires](#)

[Améliorer l'accès transfrontière aux preuves électroniques](#)

■ Dernière mise à jour: 20/01/2023

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.